

---

## ANNEXE 2 : FRAIS DE SCOLARITE 2023-2024

---

### I. FRAIS DE SCOLARITE

- **Contribution forfaitaire pour 2023/2024** : 490,00 € (49,00 €/mois sur dix mois).  
La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires ainsi que les cotisations à la caisse de solidarité de l'Enseignement Catholique du Finistère. Cette contribution couvre tous les frais de scolarité, **à l'exception** des livres de lecture, des cahiers de travaux dirigés, des AECS (voyages et déplacements) et des adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, UGSEL).
- **Repas** : le service des repas se fait sous forme de self ou de lunch-box.

#### Tarifs 2023/2024

Repas demi-pensionnaire	5 €
Lunch-box (panier repas) :	1,20 €

La lunch-box est à fournir par la famille. Le repas est pris au self. Les coûts correspondent aux frais fixes (personnel, ménage, électricité, surveillance...). Les lunch-box sont déposées au self le matin et conservées dans une armoire réfrigérée.

### II. FACTURATION

- **La facturation de la contribution scolaire et des frais annexes** (cahiers de travaux dirigés, voyages, déplacements, etc) est établie annuellement et régularisée en cours d'année (bourses, aide aux familles).  
**Modalités de paiement.** Un prélèvement automatique sera mis en place sur 10 mois. Les mensualités s'échelonneront d'octobre 2023 à juillet 2024.
- **La facturation et le paiement de la restauration.** La facture des repas et des lunch box se trouve sur « **Ecole Directe** ». Le paiement de la restauration se fait via un porte-monnaie sur Ecole Directe. Après le passage de la carte des élèves au self (ou de la lunch box), le **montant dû peut être réglé soit directement en ligne (fortement conseillé et sécurisé), soit par chèque ou encore en espèces.** Le porte-monnaie peut être crédité régulièrement d'une somme définie par les responsables (le montant de 25 euros inscrit par défaut pour les repas au self est modifiable).